

ACTE DE CANDIDATURE
Renouvellement des lieutenants de louveterie
dans le département de l'Oise pour la période 2020-2024

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Adresse mail :

Profession :

Si retraité(e), ancienne profession :

N° de permis de chasser :

Date de délivrance :

Fait acte de candidature à la fonction de lieutenant de louveterie sur les unités de gestion suivantes (classées par ordre de préférence) :

1^{er} vœu – Circonscription n°

2^e vœu – Circonscription n°

3^e vœu – Circonscription n°

4^e vœu – Circonscription n°

Motivations de la candidature pour exercer la fonction de lieutenant de louveterie :

Disponibilité pour exercer la fonction de lieutenant de louveterie :

Compétences cynégétiques pour exercer la fonction de lieutenant de louveterie (participation à des battues administratives (années et louvetiers responsables), responsabilités au sein d'une structure de chasse, missions de police de la chasse (territoires, agréments), activités de chasse commerciales, expériences, récompenses ou décorations, formations suivies...) :

Présentation de votre meute :			
Adresse du chenil :			
Chiens courants réservés à la chasse du sanglier ou du renard			
Nom du chien :	Race :	Tatouage/Puce :	Observations :
Chiens de déterrage			
Nom du chien :	Race :	Tatouage/Puce :	Observations :

Par la présente, dans le cas où je serais nommé(e) lieutenant de louveterie, je m'engage à :

- entretenir à mes frais, soit un minimum de 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins 2 chiens de déterrage ;
- ne pas exercer d'activité susceptible d'entraîner des conflits d'intérêt avec ma nomination comme lieutenant de louveterie (notamment celle d'agent chargé de la police de la chasse, de garde particulier sur sa circonscription, de président de FDC, .),
- informer dans le délai d'un mois la DDT de l'Oise de toute condamnation, retrait de permis de conduire ou de permis de chasser qui surviendrait pendant l'exercice de leur mandat,
- porter dans l'exercice de mes missions, mon insigne et la tenue conformément aux articles 9 et 10 de l'arrêté du 11 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;
- signer la charte des lieutenants de louveterie, à renseigner scrupuleusement le logiciel de la louveterie et à participer à la vie de l'association départementale des louvetiers de l'Oise.

Fait à :

Le :

Signature :